

## Communiqué de presse

Mars 2026

### « Agir pour la vie étudiante » : la Région Bourgogne-Franche-Comté lance son nouvel appel à projets

La consultation des étudiantes et des étudiants de Bourgogne-Franche-Comté lors de l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a fait émerger le besoin de renouveler les dispositifs d'aides à la vie étudiante proposés par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

**Le nouvel appel à projet « Agir pour la vie étudiante » qui ouvrira le 20 mars prochain s'adresse ainsi aux associations étudiantes et aux collectivités locales accueillant des formations post-bac. Les projets qui seront soutenus visent à :**

- informer les étudiants sur la vie universitaire de leur campus afin de faciliter leur intégration,
- participer à la bonne santé des étudiantes et étudiants (hygiène, alimentation, sport, etc...),
- favoriser la pratique culturelle (musique, théâtre, danse, etc...),
- conforter et / ou encourager l'engagement citoyen chez les jeunes,
- promouvoir les transitions écologiques, l'inclusion et le développement durable.

Pour permettre de financer davantage de projets et de proposer un calendrier plus souple, leur éligibilité et les modalités de dépôt évoluent également. Ainsi, l'appel à projet « Agir pour la vie étudiante » co-financera des projets à hauteur de 1 000 € à 8 000 € pour les associations étudiantes de 5 000 € à 15 000 € pour les collectivités territoriales.

Deux vagues de dépôt seront ouvertes :

- ➔ Première vague entre le 20 mars et le 20 avril 2026
- ➔ Deuxième vague entre le 30 octobre et le 30 novembre 2026

Pour déposer leurs projets, les porteurs sont invités à se référer au site dédié :

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr>.

**Cet appel à projets bénéficie d'un budget de 200 000€ en 2026.**

*« La Région accompagne les associations étudiantes depuis de nombreuses années. La concertation conduite nous a permis de partager les orientations du SRESRI, de répondre aux spécificités de ces associations et d'établir un lien plus direct avec elles dans le cadre de ce nouveau règlement d'intervention. Nous avons également souhaité et ce, pour la première fois, l'ouvrir aux collectivités locales qui sont pleinement engagées dans la vie étudiante de leur territoire. » - Laëtitia MARTINEZ, vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'égalité réelle et la laïcité.*